VILLE DE BOIS - COLOMBES

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 17 MAI 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le 17 mai 2011 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE LAUSQUE, Maire Adjoint, suite aux convocations adressées les 14 avril et 9 mai 2011.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire ; M. LE LAUSQUE, Mme LEMÊTRE, Mme MARIAUD, M. DANNEPOND, Mme PATROIS, M. SNEESSENS, Mme CORTEZ, M. AURIAULT, Mme BRENTOT, Maires Adjoints, M. JACOB, M. DUVIVIER, M. LUNEAU, M. FOSSET, Mme VENANT-LENUZZA, Mme JOFFRE à partir de 20h30, M. AUSSEDAT, Mme JAUFFRET, Mme JOLY-CORBIN, M. NAVINEL, Mme EMIRIAN, M. BOULDOIRES, Mlle CRENN, Mme PETIT, M. PEIGNEY, Mme DAHAN, M. CHAUMERLIAC, M. MBANZA, Mme DEGOT à partir de 20h20, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VINCENT, Maire Adjoint, Mme GAUZERAN, Mme PAITEL, Mme JOFFRE jusqu'à 20h30, M. LOUIS, M. LIME, Mme DEGOT jusqu'à 20h20, M. JOUANOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : M. VINCENT a donné procuration à M LE LAUSQUE, Mme GAUZERAN a donné procuration à Mme LEMÊTRE, Mme JOFFRE a donné procuration à Mme MARIAUD, Mme PAITEL a donné procuration à M. LUNEAU, M. LOUIS a donné procuration à Mme PATROIS, M. LIME a donné procuration à Mme PETIT.

M. Pierre JACOB est désigné comme Secrétaire.

L'adoption des comptes administratifs de la Commune et du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 20010 étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la désignation du Président de Séance.

Est seul candidat Monsieur Jean-Pierre LE LAUSQUE, Maire Adjoint.

Monsieur LE LAUSQUE est élu Président de Séance.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. RÉVILLON, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, P. JACOB, M. DUVIVIER, H. LUNEAU, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, D. JOFFRE, A. LOUIS, C. GAUZERAN, H. AUSSEDAT, A-C. JAUFFRET, V. JOLY-CORBIN, C. PAITEL, S. ÉMIRIAN, B. BOULDOIRES, M. CRENN, G. CHAUMERLIAC.

Et 6 abstentions : J-P. LE LAUSQUE, A LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, D. MBAMZA.

Monsieur LE LAUSQUE propose au Conseil Municipal la désignation du Secrétaire de Séance.

Est seul candidat Monsieur Pierre JACOB, Conseiller Municipal.

Monsieur JACOB est élu Secrétaire de Séance.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, M. DUVIVIER, H. LUNEAU, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, D. JOFFRE, A. LOUIS, C. GAUZERAN, H. AUSSEDAT, A-C. JAUFFRET, V. JOLY-CORBIN, C. PAITEL, S. ÉMIRIAN, B. BOULDOIRES, M. CRENN, G. CHAUMERLIAC.

Et 6 abstentions : P. JACOB, A LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, D. MBAMZA.

-oOo-

Monsieur LE LAUSQUE soumet à l'approbation des Membres de l'Assemblée Communale le compte rendu sommaire de la séance publique du 26 avril 2011 qui est adopté.

Délibération adoptée par :

28 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, M. DUVIVIER, H. LUNEAU, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, D. JOFFRE, A. LOUIS, C. GAUZERAN, H. AUSSEDAT, A-C. JAUFFRET, V. JOLY-CORBIN, C. PAITEL, P. JACOB, S. ÉMIRIAN, B. BOULDOIRES, M. CRENN, G. CHAUMERLIAC.

Et 5 abstentions : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, D. MBAMZA.

-oOo-

COMMUNICATIONS DIVERSES :

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur LE LAUSQUE indique que M. Le Maire en son nom personnel et au nom de tous ses Collègues, a :

ADRESSÉ SES PLUS VIVES FÉLICITATIONS À :

- Madame Joana LUCIO CAMPOS, agent d'accueil au Guichet Unique, pour la naissance de sa fille Sara, le 13 mars 2011.

- Madame Mélanie COËFFARD, chef d'équipe adjoint au guichet unique et Monsieur Maxime REGNAULT, chef du service enseignement, pour la naissance de leur fille Elisa, le 4 mai 2011.

ADRESSÉ SES PLUS SINCÈRES CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE :

Eric GREZES, gardien de square au service espaces verts, décédé le 3 avril 2011.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

-oOo-

JEUNESSE ET SPORTS : *Rapporteur Madame LEMÊTRE, Maire Adjoint.*

Monsieur LE LAUSQUE donne la parole à Madame LEMÊTRE, Maire Adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

2011/001/S04 **Approbation d'une convention d'objectifs à conclure avec l'association Cercle d'Echecs de Bois-Colombes. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article 1er : D'un commun accord avec le Cercle d'Echecs, la convention d'objectifs, approuvée par Délibération en date du 6 juin 2006, est résiliée.

Article 2 : La convention d'objectifs et son annexe relative à la mise à disposition de personnel, à conclure avec le Cercle d'Echecs de Bois-Colombes, sont approuvées.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention et son annexe et à prendre toute mesure relative à leur exécution.

-oOo-

2011/002/S04 **Adoption du règlement intérieur de l'Espace associatif municipal sis rue Estienne d'Orves à Bois-Colombes.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article unique : Le règlement de l'Espace associatif municipal sis rue d'Estienne d'Orves à Bois-Colombes, tel qu'annexé à la présente délibération, est approuvé.

-oOo-

2011/003/S04 **Création du conseil municipal des jeunes de la Commune de Bois-Colombes.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article 1er : La création du conseil municipal des jeunes de la Commune de Bois-Colombes est approuvée.

-oOo-

2011/004/S04 **Organisation d'un jeu concours au sein du Guide du Petit Citoyen.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article 1er : L'organisation d'un jeu concours au sein du Guide du Petit Citoyen, destiné aux enfants des classes de C.M.2. des écoles de Bois-Colombes durant l'année scolaire 2010-2011, est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à délivrer les récompenses suivantes aux lauréats du jeu concours, en fonction des résultats du tirage au sort :

- 1er prix : un vélo d'une valeur d'environ 230 euros ;
- 2ème prix : une mini-chaîne HIFI d'une valeur d'environ 100 euros ;
- 3ème au 5ème prix : une trottinette d'une valeur 80 euros ;
- 6ème au 10ème prix : un bon pour participer à une activité au pavillon jeunesse.

- -oOo-

2011/005/S04 **Modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement**

Article 1er : Le règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement modifié, ci-annexé, est adopté.

Article 2 : Le présent règlement est applicable à compter du 4 juillet 2011.

Délibération adoptée par :

28 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, M. DUVIVIER, H. LUNEAU, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, D. JOFFRE, A. LOUIS, C. GAUZERAN, H. AUSSEDAT, A-C. JAUFFRET, V. JOLY-CORBIN, C. PAITEL, P. JACOB, S. ÉMIRIAN, B. BOULDOIRES, M. CRENN, G. CHAUMERLIAC.

Et 6 abstentions : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, D. MBAMZA, H. DEGOT.

-oOo-

ENSEIGNEMENT : *Rapporteur Madame PATROIS, Maire Adjoint.*

Monsieur LE LAUSQUE donne la parole à Madame PATROIS, Maire Adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

2011/006/S04 **Modification du règlement intérieur des accueils périscolaires maternels et élémentaires.**

Article 1er : Le règlement des accueils périscolaires maternels et élémentaires modifié, ci-annexé, est adopté.

Article 2 : Le présent règlement est applicable à compter du 4 juillet 2011.

Délibération adoptée par :

28 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, M. DUVIVIER, H. LUNEAU, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, D. JOFFRE, A. LOUIS, C. GAUZERAN, H. AUSSEDAT, A-C. JAUFFRET, V. JOLY-CORBIN, C. PAITEL, P. JACOB, S. ÉMIRIAN, B. BOULDOIRES, M. CRENN, G. CHAUMERLIAC.

Et 6 abstentions : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, D. MBAMZA, H. DEGOT.

-oOo-

2011/007/S04 **Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire.**

Article 1er : Le règlement intérieur de la restauration scolaire modifié, ci-annexé, est adopté.

Article 2 : Le règlement visé à l'article 1er est applicable à compter du 1er septembre 2011.

Délibération adoptée par :

28 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, M. DUVIVIER, H. LUNEAU, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, D. JOFFRE, A. LOUIS, C. GAUZERAN, H. AUSSEDAT, A-C. JAUFFRET, V. JOLY-CORBIN, C. PAITEL, P. JACOB, S. ÉMIRIAN, B. BOULDOIRES, M. CRENN, G. CHAUMERLIAC.

Et 6 abstentions : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, D. MBAMZA, H. DEGOT.

-oOo-

LOGEMENT : *Rapporteur Monsieur LE LAUSQUE, Maire Adjoint.*

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

2011/008/S04 **Réforme de l'enregistrement de la demande de logement social - Mise en œuvre du numéro unique régional – Approbation de la convention à conclure entre l'Etat représenté par le Préfet de la Région Ile-de-France et la Commune de Bois-Colombes - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article 1er : La convention à conclure avec l'Etat représenté par le Préfet de la Région Ile-de-France, concernant les conditions et modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement de la demande de logement social en Ile-de-France et la Commune est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la Commune, la convention citée à l'article 1.

-oOo-

AMÉNAGEMENT URBAIN : *Rapporteur Monsieur LE LAUSQUE, Maire Adjoint.*

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

2011/009/S04 **Travaux de rénovation de l'établissement d'accueil petite enfance « Capucine », sise 16 rue Manoury à Bois-Colombes – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer le permis de construire.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article Unique : Monsieur le Maire est autorisé à déposer le dossier de permis de construire en vue de la réalisation des travaux de rénovation de l'établissement « Capucine », sise 16 rue Manoury à Bois-Colombes.

-oOo-

2011/010/S04 **Travaux de construction et d'aménagement d'un transformateur dans le square Émile-Tricon, en bordure de la rue Felix-Braquet - Autorisation donnée au Maire de déposer les dossiers d'autorisation d'urbanisme et d'effectuer toute autre demande d'autorisation nécessaire à la réalisation de l'opération.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article Unique : Monsieur le Maire est autorisé à déposer les dossiers d'autorisation d'urbanisme et à effectuer toute autre demande d'autorisation nécessaire à la réalisation de l'opération dans le cadre de l'opération de démantèlement des transformateurs situés dans l'Hôtel de Ville et de construction et d'aménagement d'un transformateur dans le square Émile-Tricon.

-oOo-

2011/011/S04 **Zone d'Aménagement Concerté « Pompidou Le Mignon » – Approbation du Programme des Equipements Publics.**

Article 1er : Le Programme des Equipements Publics de la Zone d'Aménagement Concerté « Pompidou – Le Mignon », tel qu'annexé, est approuvé.

Article 2 : La présente Délibération sera affichée pendant un mois en mairie et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs. La Délibération et le dossier de réalisation seront tenus à disposition du public, en Mairie au Pôle de l'Aménagement Urbain et des Services Techniques.

Délibération adoptée par :

29 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, M. DUVIVIER, H. LUNEAU, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, D. JOFFRE, A. LOUIS, C. PAITEL, C. GAUZERAN, H. AUSSEDAT, A-C. JAUFFRET, V. JOLY-CORBIN, P. JACOB, S. ÉMIRIAN, B. BOULDOIRES, M. CRENN, G. CHAUMERLIAC, , H. DEGOT.

Et 5 contre : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, D. MBAMZA.

2011/012/S04 **Zone d'Aménagement Concerté « Pompidou Le Mignon » – Approbation du dossier de réalisation.**

Article 1er : Le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté « Pompidou – Le Mignon », tel qu'annexé à la présente Délibération, est approuvé.

Article 2 : La présente Délibération sera affichée pendant un mois en mairie et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs. La Délibération et le dossier de réalisation seront tenus à disposition du public, en Mairie au Pôle de l'Aménagement Urbain et des Services Techniques.

Délibération adoptée par :

29 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, M. DUVIVIER, H. LUNEAU, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, D. JOFFRE, A. LOUIS, C. PAITEL, C. GAUZERAN, H. AUSSEDAT, A-C. JAUFFRET, V. JOLY-CORBIN, P. JACOB, S. ÉMIRIAN, B. BOULDOIRES, M. CRENN, G. CHAUMERLIAC, H. DEGOT.

Et 5 contre : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, D. MBAMZA.

2011/013/S04 **Projet de prolongement de la ligne de tramway T1 de la station Asnières-Gennevilliers (Les Courtilles) au T2 – Avis du Conseil Municipal sur les modalités de la concertation.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article Unique : Le Conseil Municipal émet un **AVIS FAVORABLE** sur les modalités de concertation pour le projet de prolongement de la ligne de tramway T1 de la station Asnières-Gennevilliers (Les Courtilles) au T2, à savoir, notamment :

- la réalisation d'une publicité préalable dans la presse locale, les sites internet des Communes et par voie d'affiches ;
- la mise en ligne d'un site internet dédié au projet ;
- la mise à disposition d'un dépliant d'information et de mobilisation du public ;
- une exposition d'information générale sur le territoire des Communes ;
- la mise en place d'un registre papier pour recueillir les avis et remarques du public, ainsi que d'un registre électronique ;
- la tenue de trois rencontres ouvertes au public :
  - une réunion publique sur le territoire de la Ville de Colombes,
  - une réunion publique sur le territoire de la Ville d'Asnières-sur-Seine,
  - une réunion publique sur le territoire de la Ville de Bois-Colombes.

-oOo-

2011/014/S04 **Projet d'aménagement de la Gare de Bécon–Les Bruyères – Avis du Conseil Municipal sur les modalités de la concertation.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article Unique : Le Conseil Municipal émet un **AVIS FAVORABLE** sur les modalités de la concertation proposées par R.F.F. sur le projet d'aménagement et de mise en accessibilité de la gare de Bécon-Les Bruyères, à savoir :

- une communication avec présentation du projet dans les différents bulletins municipaux et/ou sites internet des villes de Courbevoie, Asnières-sur-Seine et Bois Colombes – une diffusion de cette même communication au sein des entreprises de la Z.A.C. des Bruyères ;
- une exposition publique dans la gare et dans chacune des trois mairies ;
- une réunion publique organisée à proximité de la gare de Bécon-les-Bruyères ;
- des dépliants présentant le projet munis d'un coupon T détachable pour recueillir les avis sur le projet ;
- un registre dans chaque lieu d'exposition et une adresse postale et courriel pour recueil des avis ;
- des affiches dans la gare et dans les trois mairies annonçant la réunion et les expositions publiques.

-oOo-

2011/015/S04 **Constitution d'un groupement de commandes entre les Villes de Bois-Colombes, Courbevoie, et Asnières-sur-Seine pour la réalisation d'une étude pluridisciplinaire portant sur le quartier de Bécon-Les-Bruyères – Approbation de la convention constitutive du groupement – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article 1er : La convention constitutive du groupement de commandes entre les Villes de Bois-Colombes, Courbevoie, et Asnières-sur-Seine pour la réalisation d'une étude pluridisciplinaire portant sur le quartier de Bécon-Les-Bruyères est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

-oOo-

2011/016/S04 **Enquête publique préalable aux travaux de reconstruction du poste électrique de Courbevoie et modification de son alimentation électrique – Avis du Conseil Municipal de la Commune de Bois-Colombes sur le projet de travaux.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article 1er: Un avis **FAVORABLE** est émis aux travaux de reconstruction du poste électrique de Courbevoie et de modification de son alimentation électrique

Article 2 : La Commune souhaite être informée par R.T.E. du calendrier des travaux concernant l'avenue de l'Europe, afin que ceux-ci n'interfèrent pas avec des travaux déjà prévus dans ce secteur par la Commune et/ou le Conseil Général. Elle demande en outre la mise en place d'une charte de chantier à faible nuisance concertée avec la Commune.
Enfin, la Commune demande à être associée à la préparation du chantier et à son exécution (participation aux réunions de chantier) pour les aspects suivants :

- organisation du chantier ;
- limitation des nuisances ;
- évaluation des mesures de sécurité à mettre en place : déviations piéton, balisage chantier,....

-oOo-

2011/017/S04 **Droit de Préemption Urbain – Exercice Simple – Exercice Renforcé du Droit de Préemption – Délégation de ce droit à l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine - Compte rendu des opérations réalisées ou refusées.**

Note d'information sans vote.

Article Unique : Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu, ci-annexé, des opérations réalisées ou refusées par l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine dans le cadre de l'Exercice Renforcé du Droit de Préemption Urbain pour lequel le Conseil Municipal lui a donné délégation.

-oOo-

2011/018/S04 **Droit de Préemption Urbain – Exercice Simple – Exercice Renforcé du Droit de Préemption – Délégation de ce droit au Maire – Compte rendu des opérations réalisées ou refusées.**

Note d'information sans vote.

Article Unique : Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu, ci-annexé, des opérations réalisées ou refusées par Monsieur le Maire dans le cadre de l'Exercice Renforcé du Droit de Préemption Urbain pour lequel le Conseil Municipal lui a donné délégation.

-oOo-

POLICE MUNICIPALE : *Rapporteur Monsieur LE LAUSQUE, Maire Adjoint.*

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

2011/019/S04 **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.) – Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour les travaux d'installation du système de vidéoprotection planifiés en 2011.**

Article Unique : Monsieur le Maire est autorisé à solliciter du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, une subvention au taux maximum pour les travaux d'installation du système de vidéoprotection planifiés en 2011.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, , M. PATROIS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, M. DUVIVIER, H. LUNEAU, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, D. JOFFRE, A. LOUIS, C. PAITEL, C. GAUZERAN, H. AUSSEDAT, A-C. JAUFFRET, V. JOLY-CORBIN, P. JACOB, S. ÉMIRIAN, B. BOULDOIRES, M. CRENN, G. CHAUMERLIAC.

5 contre : M. PETIT, I. DAHAN, A. LIME, D. MBAMZA, F. PEIGNEY.

Et 2 abstentions : J. SNEESSENS, H. DEGOT.

-oOo-

INTERCOMMUNALITÉ : Monsieur LE LAUSQUE donne la parole à Monsieur SNESSENS, Maire Adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

2011/020/S04 **Adhésion du Département de l'Essonne au S.I.P.P.E.R.E.C. au titre de la compétence « Développement des énergies renouvelables ». Approbation de la modification des statuts du syndicat. Transformation du S.I.P.P.E.R.E.C. en syndicat mixte ouvert.**

Article 1er : L'adhésion du Département de l'Essonne au S.I.P.P.E.R.E.C est approuvée.

Article 2 : Le projet de statuts entérinant notamment la transformation du S.I.P.P.E.R.E.C. en syndicat mixte ouvert est approuvé.

Délibération adoptée par :

32 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, M. DUVIVIER, H. LUNEAU, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, D. JOFFRE, A. LOUIS, C. PAITEL, C. GAUZERAN, A-C. JAUFFRET, V. JOLY-CORBIN, P. JACOB, S. ÉMIRIAN, B. BOULDOIRES, M. CRENN, G. CHAUMERLIAC, A. LIME, I. DAHAN, M. PETIT, D. MBAMZA, H. DEGOT.

Et 2 contre : H. AUSSEDAT, F. PEIGNEY.

-oOo-

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL : *Rapporteur Monsieur LE MAIRE*

Monsieur LE LAUSQUE donne la parole à Monsieur LE MAIRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

2011/021/S04 **Communication du rapport d'activités pour l'année 2010 de la commission consultative des services publics locaux.**

Note d'information sans vote.

-oOo-

FINANCES : *Rapporteur Monsieur DANNEPOND, Maire Adjoint.*

Monsieur LE LAUSQUE donne la parole à Monsieur DANNEPOND, Maire Adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

2011/022/S04 **Approbation du compte administratif de la Commune pour l'exercice 2010.**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle du Conseil.

Article unique : Le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2010 est approuvé.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, M. DUVIVIER, H. LUNEAU, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, D. JOFFRE, A. LOUIS, C. PAITEL, C. GAUZERAN, H. AUSSEDAT, A-C. JAUFFRET, V. JOLY-CORBIN, P. JACOB, S. ÉMIRIAN, B. BOULDOIRES, M. CRENN, G. CHAUMERLIAC.

5 contre : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, D. MBAMZA.

Et 1 abstention : H. DEGOT.

	LIBELLE	Mandats émis	Rattachement/ reste à réalisé	TOTAL	VOTE		
					POUR	CONTRE	ABS-TENTION
SECTION DE FONCTIONNEMENT (pages 10 à 15)							
DEPENSES (pages 10 à 12)		**38 589 957,31**	**1 466 458,00**	**40 056 415,31**			
011	**Charges à caractère général**	**9 601 623,32**	**1 044 627,73**	10 646 251,05	27	5	1
012	**Charges de personnel et frais ass.**	**22 655 087,10**	**4 035,12**	22 659 122,22	27	5	1
65	**Autres charges de gestion courante**	**3 006 298,74**	**292 306,59**	3 298 605,33	27	5	1
66	**Charges financières**	**1 029 875,30**	**125 365,52**	1 155 240,82	27	5	1
67	**Charges exceptionnelles**	**59 824,00**	**123,04**	59 947,04	27	5	1
023	***Virement à la section d'investissement***						
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	*2 237 248,85*		*2 237 248,85*	27	5	1
043	***Opération d'ordre à l'intérieur de la sect.de fonctionnement***						
RECETTES (pages 14 et 15)		**41 701 092,71**	**3 247 742,27**	**44 948 834,98**			
013	**Atténuations de charges**	**22 771,27**	**42 278,13**	65 049,40	27	5	1
70	**Produits des services**	**3 969 979,39**	**519 287,64**	4 489 267,03	27	5	1
73	**Impôts et taxes**	**26 777 477,18**	**129 950,75**	26 907 427,93	27	5	1
74	**Dotations, participations**	**8 847 719,12**	**2 546 327,40**	11 394 046,52	27	5	1
75	**Autres produits de gestion courante**	**807 358,98**		807 358,98	27	5	1
76	**Produits financiers**	**9,68**		9,68	27	5	1
77	**Produits exceptionnels**	**1 182 622,92**	**9 898,35**	1 192 521,27	27	5	1
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	*93 154,17*		*93 154,17*	27	5	1
043	***Opération d'ordre à l'intérieur de la sect.de fonctionnement***						
SECTION D'INVESTISSEMENT (pages 16 à 19)							
DEPENSES (pages 16 et 17)		**12 580 783,49**	**4 391 777,16**	**16 972 560,65**			

	Hors opérations d'équipement (page 16)	-	-	-			
16	**Remboursement d'emprunts**	**3 703 718,06**		3 703 718,06	27	5	1
20	**Immobilisations incorporelles**	**166 257,72**	**145 674,21**	311 931,93	27	5	1
204	**Subventions d'équipements versées**	**142 192,49**	**115 388,46**	257 580,95	27	5	1
21	**Immobilisations corporelles**	**3 114 345,77**	**589 428,47**	3 703 774,24	27	5	1
23	**Immobilisations en cours**	**171 398,87**	**43 948,55**	215 347,42	27	5	1
	Opérations d'équipement (page 16 et 17)	-	-	-			
0017	**Zac des Bruyères**	**7 103,24**	**15 982,79**	23 086,03	27	5	1
0018	**Salle Jean Renoir**	**1 868 050,35**	**2 235 692,24**	4 103 742,59	27	5	1
0021	**Ilot Smirlian**	**6 435,67**		6 435,67	27	5	1
0022	**Restauration Municipale**	**326,51**	**63 588,00**	63 914,51	27	5	1
0027	**Ilot Mermoz**	**576 886,90**	**40 307,00**	617 193,90	27	5	1
0029	**Centre Technique Municipal**	**496 866,55**	**193 159,28**	690 025,83	27	5	1
0033	**Mise en sécurité des bâtiments**	**150 426,84**	**45 539,60**	195 966,44	27	5	1
0038	**Ilot Le Mignon**	**504 142,09**	**94 003,97**	598 146,06	27	5	1
0040	**Voirie - Quartier sud**	**56 278,36**	**53 113,89**	109 392,25	27	5	1
0043	**Réhabilitation école Pierre Joigneaux**	**368 430,91**	**61 414,40**	429 845,31	27	5	1
0044	**Réhabilitation des crèches**	**31 977,33**	**68 525,66**	100 502,99	27	5	1
0045	**Zac Pompidou / Le Mignon**	**1 018 961,79**	**67 412,15**	1 086 373,94	27	5	1
0046	**Vidéoprotection**	**103 829,87**	**558 598,49**	662 428,36	27	5	1
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	*93 154,17*		*93 154,17*	27	5	1
041	***Opérations patrimoniales***						
RECETTES (pages 18 et 19)		**10 687 938,84**	**4 611 837,40**	**15 299 776,24**			
10	**Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)**	**1 510 669,20**		1 510 669,20	27	5	1
1068	**Affectation n-1**	**1 178 164,69**		1 178 164,69	27	5	1
13	**Subvention d'équipement**	**799 456,88**	**2 111 837,40**	2 911 294,28	27	5	1
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**4 880 668,87**	**2 500 000,00**	7 380 668,87	27	5	1
21	**Immobilisations corporelles**	**1 730,35**		1 730,35	27	5	1
27	**Autres immobilisations financières**	**80 000,00**		80 000,00	27	5	1
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	*2 237 248,85*		*2 237 248,85*	27	5	1
041	***Opérations patrimoniales***				27	5	1

-oOo-

2011/023/S04 **Avis sur le compte de gestion de Monsieur le Receveur Percepteur pour les opérations financières de la Commune pour l'exercice 2010.**

Article unique : Le Conseil Municipal émet un **AVIS FAVORABLE** sur le compte de gestion de la Commune établi par Monsieur le Receveur Percepteur pour les opérations financières au titre de l'exercice 2010.

Délibération adoptée par :

28 avis favorables : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, M. DUVIVIER, H. LUNEAU, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, D. JOFFRE, A. LOUIS, C. PAITEL, C. GAUZERAN, H. AUSSEDAT, A-C. JAUFFRET, V. JOLY-CORBIN, P. JACOB, S. ÉMIRIAN, B. BOULDOIRES, M. CRENN, G. CHAUMERLIAC.

1 avis défavorable : D. MBAMZA.

Et 5 abstentions : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, H. DEGOT.

-oOo-

2011/024/S04 **Budget de la Commune – Affectation du résultat de l'exercice 2010.**

Article 1er : La somme de 4.892.419,67 euros est affectée à la section d'investissement pour couvrir le déficit cumulé de la section et financer les dépenses d'investissement prévues pour l'exercice 2011.

28 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, M. DUVIVIER, H. LUNEAU, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, D. JOFFRE, A. LOUIS, C. PAITEL, C. GAUZERAN, H. AUSSEDAT, A-C. JAUFFRET, V. JOLY-CORBIN, P. JACOB, S. ÉMIRIAN, B. BOULDOIRES, M. CRENN, G. CHAUMERLIAC.

5 contre : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, D. MBAMZA.

Et 1 abstention : H. DEGOT.

-oOo-

2011/025/S04 **Approbation du compte administratif du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2010.**

Article unique : Le compte administratif du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2010 est approuvé.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle du Conseil.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, M. DUVIVIER, H. LUNEAU, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, D. JOFFRE, A. LOUIS, C. PAITEL, C. GAUZERAN, H. AUSSEDAT, A-C. JAUFFRET, V. JOLY-CORBIN, P. JACOB, S. ÉMIRIAN, B. BOULDOIRES, M. CRENN, G. CHAUMERLIAC.

5 contre : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, D. MBAMZA.

1 abstention : H. DEGOT.

	LIBELLE	Mandats émis	Rattachement/ reste à réalisé	TOTAL	VOTE POUR	VOTE CONTRE	VOTE ABS-TENTION
SECTION D'EXPLOITATION (pages 10 à 13)							
DEPENSES (pages 10 et 11)		**63 743,01**	**34 162,71**	**97 905,72**			
011	**Charges à caractère général**	**32 799,34**	**34 162,71**	**66 962,05**	27	5	1
012	**Charges de personnel et frais ass.**						
65	**Autres charges de gestion courante**						
014	**Atténuation de produits**						
66	**Charges financières**						
67	**Charges exceptionnelles**	**711,40**		**711,40**	27	5	1
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**30 232,27**		**30 232,27**	27	5	1
6811	*Dot.aux amort.et provisions*	*30 232,27*		*30 232,27*	27	5	1
022	**Dépenses imprévues**						
023	***Virement à la section d'investissement***						
RECETTES (pages 12 et 13)		**211 833,81**		**211 833,81**			
70	**Ventes de prodts fabriqués, prest. de services, marchandises**	**209 055,43**		**209 055,43**	27	5	1
73	**Impôts et taxes**						
74	**Dotations, participations**						
75	**Autres produits de gestion courante**						
013	**Atténuations de charges**						
76	**Produits financiers**						
77	**Produits exceptionnels**						
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	*2 778,38*		*2 778,38*	27	5	1
777	*Subv. d'investissement transférées au compte de résultat*	*2 778,38*		*2 778,38*	27	5	1
SECTION D'INVESTISSEMENT (pages 14 à 17)							
DEPENSES (pages 14 et 15)		**6 018,38**	**27 872,47**	**33 890,85**			
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**3 240,00**		**3 240,00**	27	5	1
20	**Immobilisations incorporelles**						
204	**Subventions d'équipements versées**						
21	**Immobilisations corporelles**						
23	**Immobilisations en cours**		**27 872,47**	**27 872,47**	27	5	1
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	*2 778,38*		*2 778,38*	27	5	1
139111	*Subv. d'investissement transférées au compte de résultat*	*2 778,38*		*2 778,38*	27	5	1

RECETTES (pages 16 et 17)		**173 725,06**		**173 725,06**			
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**42 897,81**		**42 897,81**	27	5	1
1068	**Affectation n-1**	**100 594,98**		**100 594,98**	27	5	1
13	**Subvention d'équipement**						
16	**Emprunts et dettes assimilées**						
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***30 232,27***		***30 232,27***	27	5	1
281532	*Amortissement Réseau d'assainissement*	*30 232,27*		*30 232,27*	27	5	1
21	**Immobilisations corporelles**						
021	**Virement de la section de fonctionnement**						

-oOo-

2011/026/S04 **Avis sur le compte financier de Monsieur le Receveur Percepteur pour le service annexe de l'assainissement 2010.**

Article unique : Le Conseil Municipal émet un **AVIS FAVORABLE** sur le compte financier du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2010, tel qu'établi par Monsieur le Receveur Percepteur.

Délibération adoptée par :

28 avis favorables : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, M. DUVIVIER, H. LUNEAU, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, D. JOFFRE, A. LOUIS, C. PAITEL, C. GAUZERAN, H. AUSSEDAT, A-C. JAUFFRET, V. JOLY-CORBIN, P. JACOB, S. ÉMIRIAN, B. BOULDOIRES, M. CRENN, G. CHAUMERLIAC.

1 avis défavorable : D. MBAMZA.

Et 5 abstentions : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, H. DEGOT.

-oOo-

2011/027/S04 **Budget du service annexe de l'assainissement – Affectation du résultat de l'exercice 2010.**

Article 1er : La somme de 113.928,09 euros est affectée à la couverture des dépenses d'investissement 2011 ainsi que des restes à réaliser 2010.

Délibération adoptée par :

28 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, M. DUVIVIER, H. LUNEAU, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, D. JOFFRE, A. LOUIS, C. PAITEL, C. GAUZERAN, H. AUSSEDAT, A-C. JAUFFRET, V. JOLY-CORBIN, P. JACOB, S. ÉMIRIAN, B. BOULDOIRES, M. CRENN, G. CHAUMERLIAC.

5 voix contre : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, D. MBAMZA.

Et 1 abstention : H. DEGOT.

-oOo-

2011/028/S04 **Modification des conditions de paiement d'activités relevant du Pôle Éducation.**

Article 1er : Les modifications des conditions de paiement des activités suivantes, figurant dans le document ci-annexé, sont approuvées :

- ✓ Restauration scolaire ;
- ✓ Accueils de loisirs sans hébergement (mercredis et vacances scolaires) ;
- ✓ Accueils périscolaires maternels et élémentaires ;
- ✓ Études dirigées ;
- ✓ Classes de découvertes ;
- ✓ Séjours de vacances ;
- ✓ Ecole Municipale des Sports ;
- ✓ Pass'sport vacances.

Article 2 : Les grilles tarifaires des activités mentionnées à l'article 1er sont adoptées conformément aux annexes à la présente Délibération.

Article 3 : La présente Délibération prend effet à compter de la rentrée scolaire 2010.

Délibération adoptée par :

28 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, M. DUVIVIER, H. LUNEAU, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, D. JOFFRE, A. LOUIS, C. PAITEL, C. GAUZERAN, H. AUSSEDAT, A-C. JAUFFRET, V. JOLY-CORBIN, P. JACOB, S. ÉMIRIAN, B. BOULDOIRES, M. CRENN, G. CHAUMERLIAC.

5 contre : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, D. MBAMZA.

Et 1 abstention : H. DEGOT.

-oOo-

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : *Rapporteur Monsieur DANNEPOND, Maire Adjoint.*

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

2011/029/S04 **Exercice du Droit de Préemption sur les cessions de fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux ainsi que les cessions de terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m² – Délégation de ce droit au Maire - Compte rendu des opérations réalisées ou refusées.**

Note d'information sans vote.

-oOo-

2011/030/S04 **Demande de subvention auprès du Département des Hauts-de-Seine pour l'organisation du marché de Noël 2011.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article 1er : Monsieur le Maire est autorisé à solliciter du Département des Hauts-de-Seine une subvention au taux maximum pour l'organisation du marché de Noël qui se déroulera les 9, 10 et 11 décembre 2011.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le cas échéant avec le Département des Hauts-de-Seine, la convention afférente à l'octroi de ladite subvention.

-oOo-

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : *Rapporteur Monsieur LUNEAU, Conseiller municipal délégué.*

Monsieur LE LAUSQUE donne la parole à Monsieur LUNEAU, Conseiller Municipal.

2011/031/S04 **Approbation d'une convention à conclure avec l'association École de la Deuxième Chance des Hauts-de-Seine. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.**

Article 1er : La convention à conclure avec l'association de L'Ecole de la Deuxième Chance des Hauts-de-Seine (E2C 92) est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite Convention.

Délibération adoptée par :

32 voix pour : J-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J-M. AURIAULT, M-F. BRENTOT, M. DUVIVIER, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, D. JOFFRE, A. LOUIS, C. PAITEL, C. GAUZERAN, H. AUSSEDAT, A-C. JAUFFRET, V. JOLY-CORBIN, P. JACOB, S. ÉMIRIAN, B. BOULDOIRES, M. CRENN, G. CHAUMERLIAC, A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, D. MBAMZA, H. DEGOT.

Monsieur H. LUNEAU et M. RÉVILLON ne participent au vote

-oOo-

AFFAIRES CIVILES ET GÉNÉRALES : *Rapporteur, Monsieur Le Maire*

Monsieur LE LAUSQUE donne la parole à Monsieur Le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

2011/032/S04 **Octroi d'une concession d'avance dans le cimetière communal de Bois-Colombes, au profit d'une ancienne Bois-Colombienne.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article Unique : Monsieur le Maire est autorisé à accorder une concession d'avance dans le cimetière communal de Bois-Colombes, d'une durée de 30 ans, au profit de Mademoiselle Odette BAILLY.

-oOo-

RESSOURCES HUMAINES : *Rapporteur Monsieur AURIAULT, Maire Adjoint.*

Monsieur LE LAUSQUE donne la parole à Monsieur AURIAULT, Maire Adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

2011/033/S04 **Frais de formation des membres du Conseil Municipal de Bois-Colombes – Répartition des crédits ouverts.**

Article 1er : Dans le cadre de leur droit à la formation, les membres du Conseil Municipal bénéficient à titre strictement individuel d'un crédit annuel.

Article 2 : Ce crédit individuel correspond à 1/35ème du montant plafond prévu par l'article L.2123-14 du C.G.C.T. qui est de 20% du montant annuel total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune.

Article 3 : La présente mesure s'applique dès l'année 2011.

-oOo-

2011/034/S04 **Modification du tableau des effectifs du personnel communal. Création d'emplois.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article Unique : Sont créés, à l'effectif du personnel communal :
- 1 emploi de rédacteur principal ;
- 2 emplois d'adjoint administratif de 1ère classe ;
- 1 emploi de technicien principal de 1ère classe ;
- 2 emplois d'adjoint technique de 1ère classe ;
- 4 emplois d'adjoint technique de 2ème classe.

-oOo-

NOTES D'INFORMATION : Rapporteur Monsieur LE LAUSQUE.

Monsieur le Maire, dans les conditions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, a :

I Marchés publics

1. attribué à la société MAGUY un marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de plantes pour le fleurissement estival 2011. Le montant du marché est fixé à 26.079,53 euros H.T. ;

2. attribué à la société PÉPINIÈRES LEPAGE un marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de plantes vivaces, graminées et aquatiques. Le marché prend effet à sa notification pour une durée d'un an et pourra être reconduit à deux reprises pour de nouvelles périodes d'un an. Le montant du marché sera compris entre 1.000,00 et 10.000,00 euros H.T. par période contractuelle ;

3. attribué les lots suivants du marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'entretien, de réparations et d'aménagement des propriétés bâties communales, chaque lot prend effet à compter de sa notification pour une durée de douze mois et peut être reconduit une fois pour une nouvelle période d'un an :

   - le lot « Rideaux – protections solaires » à la société INTERLIGNES DIFFUSION, le montant du lot est compris entre 15.000,00 euros H.T. et 60.000,00 euros H.T. par période contractuelle ;
   - le lot « Peintures intérieures et extérieures – revêtements muraux – vitrerie » à la société PEINTURES PARISIENNES, le montant du lot est compris entre 40.000,00 euros H.T. et 200.000,00 euros H.T. par période contractuelle ;
   - le lot « Faux-plafonds – isolation thermique – correction acoustique » à la société SLAT, le montant du lot est compris entre 20.000,00 euros H.T. et 150.000,00 euros H.T. par période contractuelle ;
   - le lot « Gros œuvre –maçonnerie – plâtrerie – cloisons – doublage –carrelage – démolitions – amiante – ravalement » » à la société SETE, le montant du lot est compris entre 40.000,00 euros H.T. et 420.000,00 euros H.T. par période contractuelle ;
   - le lot « Couverture – charpente » » à la société BALAS, le montant du lot est compris entre 25.000,00 euros H.T. et 270.000,00 euros H.T. par période contractuelle ;
   - le lot « Étanchéité » » à la société DESCHAMPS, le montant du lot est compris entre 12.000,00 euros H.T. et 120.000,00 euros H.T. par période contractuelle ;

4. résilié le marché relatif à une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et la passation du marché relatif aux travaux d'entretien, de réparations et d'aménagement des propriétés bâties communales conclu avec la société P.CE TECH. Le marché est résilié, sans indemnité, à l'issue de la phase n°2 relative à l'analyse des candidatures ;

5. signé l'avenant n°1 au marché à procédure adaptée conclu avec le groupement de maîtrise d'œuvre représenté par la société COSTE & ORBACH ARCHITECTES pour les travaux de rénovation de l'établissement petite enfance Capucine. L'avenant a pour objet d'arrêter le coût prévisionnel des travaux à la somme de 1.410.865,00 euros H.T. au stade de l'Avant-Projet Définitif et de fixer en conséquence le forfait définitif de la rémunération de la maîtrise d'œuvre à 143.428,54 euros T.T.C. ;
6. attribué à la société EXPERTAM un marché à procédure adaptée relatif à la réalisation de diagnostics d'amiante, de plomb et d'insectes xylophages dans les bâtiments communaux. Le marché prend effet à sa notification pour une durée d'un an et pourra être reconduit à deux reprises pour de nouvelles périodes d'un an. Le montant du marché sera compris entre 5.000,00 et 64.000,00 euros Hors Taxes par période contractuelle ;

7. attribué à la société AGETECH SAS – TECHNOMAN INGÉNIERIE un marché à procédure adaptée relatif à une mission de suivi de chantier et de contrôle technique dans le cadre de la réalisation de la deuxième tranche de mise en place d'un dispositif de vidéoprotection urbain. Le montant du marché s'établit à 10.915,00 euros H.T. ;

8. résilié, aux torts du titulaire et à ses frais et risques, le lot « revêtements de sols souples – sols coulés » du marché de rénovation de la salle de spectacles et de cinéma Jean-Renoir, conclu avec la société EFI ;

9. attribué à la société BOULENGER un marché à procédure adaptée relatif à l'exécution du lot « revêtements de sols souples – sols coulés » du marché de rénovation de la salle de spectacles et de cinéma Jean-Renoir suite à la défaillance de la société EFI. Le montant du lot s'établit à 68.808,00 euros H.T. ;

10. attribué à la société MYHS un marché à procédure adaptée relatif à l'exécution du lot « Menuiseries intérieures – agencement - parquet » du marché de rénovation de la salle de spectacles et de cinéma Jean-Renoir suite à la défaillance de la société CHAPEY. Le montant du lot s'établit à 196.800,14 euros H.T. ;

11. signé l'avenant n°4 au marché relatif au nettoiement urbain de la Commune, conclu avec la société SEPUR. L'avenant a pour objet de renoncer à l'application de 850,00 euros de pénalités sur un total de 7.750,00 euros conformément à l'avis du comité consultatif de règlement amiable des litiges des marchés publics et suite à l'abandon des recours déposés par SEPUR devant le Tribunal administratif demandant l'annulation des dites pénalités ;

12. signé l'avenant n°1 au marché relatif à la fourniture de matériels et d'outillages de quincaillerie concernant la plomberie, les sanitaires et le chauffage, conclu avec la société LEGALLAIS BOUCHARD. L'avenant a pour objet d'intégrer l'application de remises sur les fournitures achetées sur catalogue ;

13. attribué à la société DEKRA un marché à procédure adaptée relatif à une mission de contrôle technique pour les travaux de rénovation de l'établissement d'accueil de la petite enfance Le Jardin enchanté. Le montant du marché s'établit à 3.930,00 euros H.T. ;

14. signé l'avenant n°1 au marché relatif au nettoyage des bâtiments communaux, conclu avec la société NOVASOL. L'avenant a pour objet, d'une part, d'inclure dans les prestations forfaitaires le ramassage quotidien de corbeilles supplémentaires et l'évacuation de ces dernières dans le cadre de la mise en place d'un tri sélectif dans les bureaux de l'Hôtel de Ville, du Centre administratif et du Pôle éducation et d'autre part, d'inclure dans les prestations à prix unitaires la désinfection de la gaine de vide-ordure de l'établissement petite enfance Les Petits Princes. L'avenant prend effet le 1er avril 2011. Le montant de la prestation supplémentaire relative au tri sélectif s'élève à 893,63 euros H.T. par mois, la prestation désinfection de la gaine de vide-ordure s'élève à 276,75 euros H.T. par intervention ;

15. attribué à la société LAPIERRE TRAITEUR le marché relatif à la fourniture de 20 à 25 plateaux repas froids le 3 mars 2011, marché subséquent à l'accord cadre portant sur les services de traiteur pour les réceptions organisées par la Commune. Le montant du marché subséquent s'élève à 300,00 euros H.T. pour 20 plateaux repas, le coût unitaire par convive supplémentaire s'élevant à 15,00 euros H.T. ;

16. attribué à la société CIVITAS un marché à procédure adaptée pour l'assistance téléphonique à l'utilisation des logiciels CIVITAS Gestion Financière et CIVITAS Gestion des Ressources Humaines. Le marché est conclu de sa notification au 31 décembre 2012. Le montant du marché s'établit à 1.564,02 euros H.T. ;

17. attribué à la société CIVITAS un marché à procédure adaptée pour la maintenance des logiciels CIVITAS Gestion Financière et CIVITAS Gestion des Ressources Humaines. Le marché est conclu de sa notification au 31 décembre 2012. Le montant du marché s'établit à 9.030,14 euros H.T. ;

18. signé l'avenant n°1 au lot « fourniture et installation de câblage de raccordement au sein des établissements d'accueil de la petite enfance » du marché relatif à la fourniture et à l'installation de lecteurs de code barre et de câblage de raccordement au sein des établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre du dispositif de Prestation de Service Unique (P.S.U.), conclu avec la société OCS TECHNONOGY. L'avenant a pour objet de prendre en compte les conséquences financières de l'ordre de service ayant suspendu l'exécution des prestations du marché à compter du 19 juin 2010 en raison des travaux de rénovation exécutés au sein de l'établissement Le Jardin Enchanté. Le montant du lot est ainsi porté de 4.678,00 à 4.702,00 H.T. ;

19. attribué à la société ACTOUR VOYAGES un marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de billets d'avion aller-retour au départ de Paris et à destination de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion dans le cadre de départs d'agents de de la Commune au titre de congés bonifiés pour l'année 2011. Le marché est conclu de sa notification au 17 février 2012. Le montant du marché s'élève à la somme de 12.238,50 euros H.T. ;

20. attribué les lots suivants du marché à procédure adaptée relatif aux prestations de services et de fournitures nécessaires à la tenue de la Fête de la Ville prévue le 29 mai 2011 :

- le lot « location de stand couverts avec casquette avec leur montage, leur démontage et leur enlèvement » à la société COMPACT. Le montant du lot s'établit à 7.774,00 euros T.T.C. ;
- le lot « animations fixes, pédagogiques et ludiques sur le thème de la ferme » à la société LES GENS DE LA TERRE. Le montant du lot s'établit à 22.724,00 euros T.T.C. ;
- le lot « électrification et sonorisation du site de la Fête de la Ville » à la société JG COM. Le montant du lot s'établit à 5.393,96 euros T.T.C. ;

21. attribué à la société ROY MUSIC un marché à procédure allégée pour l'organisation du concert du groupe de musique « Hangar » qui aura lieu le 2 juillet 2011 au Parc des Bruyères. Le montant du marché s'élève à la somme de 4.220,00 T.T.C. ;

22. attribué à la société L'ÉVÈNEMENT SPECTACLE un marché à procédure adaptée pour l'entrée des enfants du personnel communal au spectacle de cirque « Diana Moreno » qui se tiendra le 10 décembre 2011 au Parc floral. Le montant du marché s'élève à la somme de 5.498,00 euros T.T.C. ;

23. attribué à la société IMPACT ÉVÈNEMENT un marché à procédure adaptée relatif à la location d'un camion scène pour les manifestations prévues les 2 et 13 juillet 2011. Le montant du marché s'établit à 16.923,40 euros T.T.C. ;

24. attribué dans le cadre de la manifestation « Des bulles à Bois-Colombes » :

    - un marché à procédure adaptée à Monsieur RIVERE, relatif à la mise à disposition du 15 mars au 3 avril 2011 d'un lot d'objets issus de la reconstitution archéologique, afin de compléter l'exposition « Neandertal ». Le marché est conclu de sa notification au 3 avril 2011. Le montant du marché s'établit à 300,00 euros T.T.C.;

    - un marché à procédure allégée à l'association VIN COMPRIS, pour l'animation de la soirée des auteurs prévue le 2 avril 2011. Le montant du marché s'établit à 2.500,00 euros T.T.C.;

25. attribué à Madame VEYSSIERE un marché à procédure allégée relatif à la réalisation d'un projet artistique en milieu scolaire. Le marché est conclu du 3 janvier au 30 juin 2011. Chaque séance d'une heure sera facturée 50,00 euros T.T.C. et il sera commandé au maximum 20 heures d'intervention ;

26. attribué à l'association « OH ! LEZ'ARTS » un marché à procédure allégée relatif à la réalisation d'un projet artistique en milieu scolaire. Le marché est conclu du 3 janvier au 30 juin 2011. Chaque séance de 2h30 sera facturée 100,00 euros T.T.C. et il sera commandé au maximum de quinze séances d'intervention ;

27. attribué à Monsieur PERNET un marché à procédure allégée relatif à la réalisation d'un projet artistique en milieu scolaire. Le marché est conclu du 3 janvier au 30 juin 2011. Chaque séance d'une heure sera facturée 50,00 euros T.T.C. et il sera commandé au maximum 60 heures d'intervention.

28. attribué à la société NEIGE SOLEIL TOURISME ET LOISIRS un marché subséquent à l'accord-cadre n°2010/M066, portant sur l'organisation d'un séjour à la montagne pour 10 à 20 enfants âgés de 6 à 12 ans, durant les vacances d'été de juillet 2011. Le prix unitaire du séjour est fixé à 840,00 euros T.T.C. par participant ;

29. attribué à la société HORIZON VACANCES un marché subséquent à l'accord-cadre n°2010/M066, portant sur l'organisation d'un séjour à la montagne pour 7 à 15 enfants âgés de 6 à 12 ans, durant les vacances d'été de juillet 2011. Le prix unitaire du séjour est fixé à 885,00 euros T.T.C. par participant ;

30. attribué à la société ÉCHANGES ET DÉCOUVERTES un marché subséquent à l'accord-cadre n°2010/M066, portant sur l'organisation d'un séjour pour 6 à 15 enfants âgés de 4 à 6 ans, durant les vacances d'été de juillet 2011. Le prix unitaire du séjour est fixé à 560,00 euros T.T.C. par participant ;

31. attribué à la société ACTIVITE DECOUVERTE ET NATURE un marché subséquent à l'accord-cadre n°2010/M066, portant sur l'organisation d'un séjour en bord de mer pour 5 à 10 enfants âgés de 10 à 13 ans, durant les vacances d'été d'août 2011. Le prix unitaire du séjour est fixé à 875,00 euros T.T.C. par participant ;

32. attribué à la société ÉVASION VACANCES AVENTURE un marché subséquent à l'accord-cadre n°2010/M066, portant sur l'organisation d'un séjour pour 10 à 20 enfants âgés de 6 à 12 ans, durant les vacances d'été de juillet 2011. Le prix unitaire du séjour est fixé à 930,00 euros T.T.C. par participant ;

33. attribué à la société NEIGE SOLEIL TOURISME ET LOISIRS un marché subséquent à l'accord-cadre n°2010/M066, portant sur l'organisation d'un séjour pour 7 à 15 enfants âgés de 6 à 12 ans, durant les vacances d'été de juillet 2011. Le prix unitaire du séjour est fixé à 699,00 euros T.T.C. par participant ;

34. attribué à la société REGARDS un marché subséquent à l'accord-cadre n°2010/M066, portant sur l'organisation d'un séjour pour 6 à 12 enfants âgés de 11 à 13 ans, durant les vacances d'été de juillet 2011. Le prix unitaire du séjour est fixé à 1.070,00 euros T.T.C. par participant ;

35. attribué à la société HORIZON VACANCES un marché subséquent à l'accord-cadre n°2010/M066, portant sur l'organisation d'un séjour à la montagne pour 7 à 15 enfants âgés de 6 à 9 ans, durant les vacances d'été d'août 2011. Le prix unitaire du séjour est fixé à 840,00 euros T.T.C. par participant ;

36. attribué à la société ÉCHANGES ET DÉCOUVERTES un marché subséquent à l'accord-cadre n°2010/M066, portant sur l'organisation d'un séjour en bord de mer pour 5 à 15 enfants âgés de 6 à 12 ans, durant les vacances d'été de juillet 2011. Le prix unitaire du séjour est fixé à 975,00 euros T.T.C. par participant ;

37. attribué à l'association AURORE 92 un marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'un audit jeunesse afin de déterminer la nature et l'importance des différents troubles à l'ordre public commis par des jeunes sur le territoire de la Commune et de définir des propositions relatives à la mise en place d'actions correctives adaptées. La durée du marché est fixée à dix semaines à compter de la validation de l'échéancier de réalisation de la mission et hors temps de validation des documents produits. Le montant du marché s'élève à 3.900,00 euros nets de taxes ;

38. attribué à la société E.F.R. un marché à procédure allégée pour la participation de trois chauffeurs du centre technique municipal à une formation intitulée « Formation continue obligatoire Voyageurs », du 7 au 11 mars, du 28 mars au 1er avril et du 30 mai au 3 juin 2011. Le montant du marché s'élève à 2.159,98 euros T.T.C. ;

39. attribué à la D.D.C.S. 92 un marché à procédure allégée pour la participation d'un agent communal à une formation intitulée « Certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur » du 3 au 5 octobre 2011. Le montant du marché s'élève à 187,92 euros T.T.C. ;

40. attribué au centre de formation U.D.S.P.V.O. un marché à procédure allégée pour la participation de six agents communaux à une formation intitulée « Premiers secours en équipe de niveau 1 », le 24 juin 2011. Le montant du marché s'élève à 800,00 euros T.T.C. ;

41. attribué à la société ARPÈGE un marché à procédure allégée pour la participation de cinq agents communaux à une formation sur le logiciel REQUIEM du 8 et 10 juin 2011. Le montant du marché s'élève à 3.060,54 euros T.T.C. ;

42. attribué au centre de formation CONDORCET un marché à procédure allégée pour la participation de deux élus municipaux à une formation intitulée « L'offre de soins », le 9 avril 2011. Le montant du marché s'élève à 618,00 euros T.T.C. ;

43. attribué au centre de formation CONDORCET un marché à procédure allégée pour la participation de quatre élus municipaux à une formation intitulée « Politique sociale ». Le montant du marché s'élève à 1.545,00 euros T.T.C. ;

44. attribué au C.A.U.E. 92 un marché à procédure allégée pour la participation d'un agent communal à une formation intitulée « L'architecture et le patrimoine » se déroulant périodiquement pendant l'année 2011. Le montant du marché s'élève à 700,00 euros T.T.C. ;

45. attribué à la société GROUPE TERRITORIAL un marché à procédure allégée pour la participation d'un agent communal à une formation intitulée « Le régime indemnitaire : un outil de management », le 14 mars 2011. Le montant du marché s'élève à 621,92 euros T.T.C. ;

46. attribué à l'association INTER ENTREPRISE un marché à procédure adaptée relatif au service de médecine professionnelle et préventive. Le marché est conclu à compter du 14 mai 2011 pour une durée d'un an et pourra être reconduit à trois reprises pour de nouvelles périodes d'un an. Le montant du marché sera compris entre 37.000,00 et 51.800,00 euros Hors Taxes par période contractuelle ;

47. attribué à la compagnie GENERALI un marché à procédure adaptée relatif à une police d'assurances « Tous risques expositions » pour garantir les expositions organisées dans le cadre du festival de bandes dessinées. Le montant du marché s'établit à 648,00 euros T.T.C. ;

II Assurances

48. réglé, suite à un sinistre automobile survenu le 12 février 2010, la somme de 1.000,00 euros à la S.M.A.C.L. correspondant au montant de la franchise « responsabilité civile » ;

49. réglé, suite à un sinistre automobile survenu le 22 mars 2011, la somme de 1.000,00 euros à la S.M.A.C.L. correspondant au montant de la franchise « responsabilité civile » ;

50. réglé, suite à un sinistre automobile survenu le 4 novembre, la somme de 1.000,00 euros à la S.M.A.C.L. correspondant au montant de la franchise « responsabilité civile » ;

IV Tarifs

51. décidé que tout billet acheté pour le spectacle « L'affaire DUSSAERT » donne droit à une place gratuite ;

V Louages de choses

52. conclu des conventions d'occupation d'emplacements de stationnement avec des bois-colombiens :
    - deux dans le parc de stationnement situé 11-17, avenue Savoye ;
    - une dans le parc de stationnement situé Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny ;
    - trois dans le parc de stationnement situé dans le collège Mermoz ;

53. mis fin à compter du 30 avril 2011 au bail de location d'un appartement communal sis 68, rue Charles-Duflos ;

54. conclu avec un agent communal une convention d'occupation précaire et révocable d'un logement sis 68, rue Charles-Duflos. La convention est conclue à compter du 1er mai 2011 pour une durée de trois mois renouvelable par tacite reconduction. Le montant du loyer mensuel est de 232,00 euros ;

55. conclu avec la société BOUYGUES IMMOBILIER une convention d'occupation précaire et révocable d'une parcelle communale de 100 mètres carrés sise 90-90bis, rue de l'Abbé Jean-Glatz. La convention est conclue du 20 au 30 avril 2011 et peut être reconduite tacitement par période d'un mois. Le montant du loyer mensuel est fixé à 350,00 euros ;

56. loué à la société BOUYGUES IMMOBILIER la salle polyvalente sise 75, rue de l'Abbé Jean-Glatz pour la journée du 9 avril 2011 contre le paiement d'une somme de 200,00 euros ;

57. confié gratuitement au CERCLE D'ÉCHECS DE BOIS-COLOMBES des locaux de l'école Paul-Bert, le 18 juin 2011 ;

58. confié gratuitement au CERCLE D'ÉCHECS DE BOIS-COLOMBES des locaux de l'école Jules-Ferry, le 2 avril 2011 ;

59. confié gratuitement à l'association Al-BCN une salle du centre Abbé-Glatz le 5 avril 2011 et la salle Amitiés & Loisirs le 29 avril 2011 ;

VII Avocats - Action en Justice

60. réglé la somme de 928,64 euros T.T.C. à Maître ÉVEILLARD correspondant aux prestations qu'il a effectuées pour la défense des intérêts de la Commune jusqu'au 22 février 2011 dans le cadre du contentieux locatif opposant la Ville aux anciens occupants sans droit ni titre d'un pavillon sis 57, rue du Général-Leclerc ;

61. réglé la somme de 3.077,58 euros T.T.C à Maître HASDAY correspondant aux prestations qu'il a effectuées pour la défense des intérêts de la Commune jusqu'au 18 février 2011 dans le cadre du contentieux opposant la Ville à une personne se prétendant propriétaire du pavillon sis 57, rue du Général-Leclerc, suite à l'incorporation de ce bien dans le domaine communal approuvée par Délibération du 30 janvier 2007 ;

62. réglé la somme de 788,11 euros T.T.C. à Maître ÉVEILLARD correspondant aux prestations qu'il a effectuées pour la défense des intérêts de la Commune jusqu'au 7 mars 2011 dans le cadre du contentieux locatif opposant la Ville aux propriétaires du fonds de commerce sis 291, avenue d'Argenteuil ;

63. confié à Maître HASDAY – Cabinet H.D.L.A. la défense des intérêts de la Commune dans le cadre du litige qui l'oppose à la société S.C.M. ancienne titulaire du lot n°7 du marché de rénovation de la salle Jean-Renoir. La rémunération de Maître HASDAY est fixée à 190,00 euros Hors Taxes ;

64. confié à Maître BRAMI la défense des intérêts de la Commune dans le cadre du contentieux qui l'oppose à un agent communal demandant au Tribunal administratif l'annulation de deux arrêtés de retenue sur traitement pour absence de service fait et d'un rapport administratif le concernant La rémunération de Maître BRAMI est fixée à 2.392,00 euros T.T.C. ;

65. porté la rémunération de Maître BRAMI de 2.392,00 à 4.903,60 euros T.T.C. dans le cadre du contentieux qui l'oppose à un agent communal demandant la réparation d'un préjudice allégué suite à un changement de poste ;

VI Concessions dans le cimetière communal

66. accordé trois concessions d'une durée de trente ans, quatre concessions d'une durée de dix ans au sein du cimetière communal, ainsi qu'une concession d'une case de columbarium d'une durée de trente ans.

-oOo-

QUESTIONS DIVERSES

Au titre des questions diverses, ont été abordés :

- la demande, exprimée par les représentants du groupe Changeons d'Ere, relative à l'adoption d'un vœu par le Conseil Municipal portant sur la préservation des emplois dans le cadre du rapprochement de l'Hôpital Louis-Mourier et du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre ;
- les prévisions concernant les effectifs scolaires de la rentrée 2011 ;
- la conférence-débat « Les clefs d'une éducation basée sur le respect et le dialogue » organisée par la Commune en lien avec l'A.P.I. ;
- les projets immobiliers dans le périmètre Guynemer – Europe ;
- le projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi par Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à Minuit.

Pour le Maire empêché
Et par délégation,

MAIRIE DE BOIS-COLOMBES (Hauts-de-Seine)

Jean-Pierre LE LAUSQUE
Maire Adjoint